RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 48D2F88F-F813-4FF7-AFF2-3865AE92712E

A.B.T
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

Les soussignés :

Monsieur Eric TATAREAU,
demeurant [redacted]

Madame Adeline ARMAGNAC,
demeurant [redacted]

Monsieur Damien BRISSEAU,
demeurant [redacted]

La société MC PIECES AUTO 24,
Société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros,
Ayant son siège social [redacted]
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC sous le numéro 828 755 462
Représentée par son Président, Monsieur Eric TATAREAU,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée **A.B.T** au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis [redacted] et dont les statuts ont été établis ce même jour par acte sous signature privée,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée à compter de ce jour :

Monsieur Eric Thierry TATAREAU,
demeurant [redacted]

Madame Adeline Viviane Anita ARMAGNAC,
demeurant [redacted]

Monsieur Damien BRISSEAU,
demeurant [redacted]

Monsieur Eric TATAREAU, Madame Adeline ARMAGNAC, et **Monsieur Damien BRISSEAU**, disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Eric TATAREAU, Madame Adeline ARMAGNAC, et **Monsieur Damien BRISSEAU** acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.



Docusign Envelope ID: 48D2F88F-F813-4FF7-AFF2-3865AE92712E

***

Les associés acceptent à l'unanimité que la présente décision soit signée par voie de signature électronique via la plateforme Docusign en application des articles 1367 et suivants du Code civil et que la transmission électronique de la présente décision ainsi signée vaille preuve, entre elles, de son existence, son origine, sa réception, et son intégrité.

En conséquence de ce qui précède, les associés reconnaissent et acceptent à l'unanimité que la présente décision sera effective à la date de sa signature par le dernier des signataires.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Signé électroniquement
par le dernier des signataires :

Le 12/2/2025

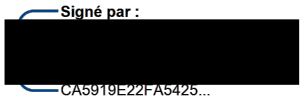
M. Eric TATAREAU



Mme Adeline ARMAGNAC



M. Damien BRISSEAU



La SAS MC PIECES AUTO 24
Eric TATAREAU

